

Questions au Feuilleton

ville, Néant; c) Rivière-du-Loup - Saint-Siméon, \$266,-332.45; d) Trois-Pistoles - Escoumins, \$104,564.65.

3. Sans objet (voir réponse à la question 1).

RADIO-CANADA—LE PROGRAMME «AS IT HAPPENS»

Question n° 2154—**M. Clark (Rocky Mountain):**

Quels ont été, dans l'ordre, les 25 sujets de discussion les plus fréquents au programme radiophonique «As It Happens» de Radio-Canada, du 1^{er} mai 1972 au 30 avril 1973, et combien de fois, au cours de cette période, chacun de ces sujets a-t-il été discuté?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: Vu la somme de travail auquel cette question donnait lieu, la Société Radio-Canada s'en est entretenue avec l'honorable député, qui a aimablement accepté que la Société cherche à fournir une réponse satisfaisante fondée sur une période de quatre mois plutôt qu'une année entière. Comme on l'a expliqué par la suite à l'honorable député, cependant, les efforts déployés pour répondre à l'esprit de la question n'ont pas abouti du fait que les renseignements nécessaires ne sont pas facilement accessibles et que le personnel des émissions serait contraint de consacrer beaucoup de temps et d'argent à la recherche qui permettrait d'établir une liste valable des sujets.

LA RÉSIDENCE EARNSCLIFFE

Question n° 2159—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. a) A quelle date, b) quel a été le résultat de la dernière tentative du gouvernement en ce qui concerne sa demande faite au gouvernement de la Grande-Bretagne dans le but d'acquérir la résidence de Sir John A. Macdonald à Earnscliffe?

2. A quelle date a-t-on l'intention de faire une autre tentative afin que cette maison historique canadienne revienne au gouvernement canadien?

3. Si on ne prend pas une telle initiative, quelle en est la raison?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Bien que nous ayons eu, à l'occasion, des entretiens avec les autorités britanniques concernant Earnscliffe, le gouvernement canadien n'a pas tenté de se porter acquéreur du domaine.

2. On ne prévoit pas en ce moment d'engager des pourparlers en vue de l'acquisition de ce domaine.

3. Cette demeure historique est bien entretenue par le haut-commissaire britannique. Néanmoins, advenant une occasion favorable, le gouvernement pourrait vouloir en profiter pour amorcer des pourparlers en vue de l'acquisition de ce domaine au nom de la nation canadienne.

AIR CANADA—L'AIDE AUX AGENCES DE LOCATION D'AUTOS AVIS

Question n° 2189—**M. Gleave:**

Air Canada a-t-il accordé une aide ou un appui quelconque aux agences de location d'auto Avis dans les aéroports canadiens?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La réponse de l'administration d'Air Canada est la suivante: Chaque année, un nombre toujours croissant de voyageurs s'adressent à Air Canada pour obtenir tous les éléments de ce qu'on appelle «le voyage complet», c'est-à-dire, en plus d'un billet d'avion, un lieu de séjour, des excursions, une voiture de location, etc. Afin de satisfaire cette demande, notre société a mis sur pied, entre autres, un programme permettant au passager, au moment de retenir sa place dans l'avion, de réserver une voiture de location. Nous

[M. Reid.]

avons consulté les trois principales entreprises de location de voitures du Canada (Tilden, Avis et Hertz) au sujet de leur participation à ce programme. Après étude des diverses propositions, nous avons arrêté un plan complet capable de servir au mieux les intérêts d'Air Canada tant du point de vue commercial que de celui du service. Ce plan fait intervenir certains accords avec la compagnie Avis. Ces accords, cependant, ne donnent pas lieu à une exclusivité; si un client demande à louer une voiture de la compagnie Tilden ou de toute autre compagnie, nous essayons de lui donner satisfaction. La publicité des agences de location de voitures est indépendante de ce programme. La compagnie Avis est citée dans les documents publicitaires d'Air Canada au sujet des voyages que cette compagnie organise en Europe, avec le concours d'Avis (par exemple «Guide vacances de l'Aircanurope») et de Tilden (par exemple «Au soleil de la Colombie-Britannique» et «Skifari»).

DÉFENSE NATIONALE—LES SERVICES D'ENTRETIEN ET LES EMPLOIS TEMPORAIRES

Question n° 2199—**M. Forrestall:**

1. Quel volume du travail de service et d'entretien du ministère de la Défense nationale est assuré par les employés dits temporaires?

2. Le gouvernement pourrait-il envisager d'incorporer ces employés dits temporaires qui ont plus d'une année de service dans ses effectifs d'emploi indéterminé pour assurer à ces employés le même degré de protection accordé aux autres fonctionnaires et, a) dans la négative, pour quelle raison, b) dans l'affirmative, dans combien de temps?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. En juillet 1973: Manœuvres et hommes de métier, 2,649; Services divers, 910; Réparation des navires, 1,266; total 4,825.

2. Aucune politique ou méthode ne permet actuellement au ministère de nommer automatiquement un employé dit temporaire à un emploi indéterminé, lorsque l'employé est à son service depuis 12 mois. S'il faut combler un poste indéterminé, on étudie normalement le dossier de tous les employés dits temporaires appartenant au groupe et au niveau du poste en question. Pour décider quel employé temporaire doit être nommé, on se fonde sur le principe du mérite prescrit par la loi sur l'emploi dans la Fonction publique ainsi que par les Règlements qui en découlent. On donne ensuite droit d'appel, relativement à cette décision, à tous les employés dits temporaires de la région où s'est tenu le concours. Au cours des derniers mois, le ministère a examiné le statut de tous les postes dits temporaires; à la suite de cette étude, environ 1,100 postes permanents ont été créés. Ils seront comblés par des employés dits temporaires faisant partie des effectifs du ministère. Le ministère se propose de poursuivre l'examen susmentionné, afin de maintenir au minimum le besoin d'employés temporaires.

DÉFENSE NATIONALE—LA SOUS-ENTREPRISE

Question n° 2203—**M. Forrestall:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il pour règle d'étendre la pratique de sous-entreprise au-delà de la limite actuelle?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Les quelques contrats de sous-entreprise que le ministère de la Défense nationale conclut directement ont trait à des experts-conseils, des services de nettoyage, etc.; le ministère étudie d'abord si son personnel peut faire